



44^e CONGRÈS DU SYNDICAT DES AVOCATS DE FRANCE

STRASBOURG – 10, 11 ET 12 NOVEMBRE 2017

PALAIS DE LA MUSIQUE ET DES CONGRÈS PLACE DE BORDEAUX – 67082 STRASBOURG

AVOCATS : UBURN OUT ?



RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Syndicat des avocats de France
Tél : 01 42 82 01 26 – saforg@orange.fr



44^e CONGRÈS DU SYNDICAT DES AVOCATS DE FRANCE

STRASBOURG – 10, 11 ET 12 NOVEMBRE 2017

AVOCATS : UBURN OUT ?

D'exercer, nous serions empêchés : et si les conditions de travail des avocats rendaient désormais la défense des justiciables difficile, voire impossible ?

Rythmes de travail intenable, déconsidération du travail, discrimination sexiste, collaboration au rabais... Et si l'avocat était un travailleur comme les autres à la limite du burn out ?

Comment continuer de défendre les plus démunis, alors que nous n'avons plus les moyens de faire notre travail ? L'inégalité des armes commence là. Comme si notre épuisement programmé allait de pair avec l'adoption de lois liberticides, assignant la défense à une apparence de contradictoire.

Alors que les barreaux sont de plus en plus tentés de prendre des parts dans des sociétés qui promettent une justice prévisible, que le conseil juridique se vend désormais en ligne, que les financiers achètent des cabinets d'avocats, et s'il était temps de défendre l'artisan du droit que nous sommes, de proposer de travailler autrement, d'inventer des structures d'exercice hors des voies tracées par quelques-uns, de construire nos réseaux d'échanges, d'élaborer des défenses communes pour que le droit reste une arme ?

NI UBÉRISÉS, NI ÉPUIÉS, MAIS SOLIDAIRES.

Et si c'était cela le progrès ?

PROGRAMME

VENDREDI 10 NOVEMBRE

9H00 : ACCUEIL DES PARTICIPANTS

RÉUNION DES COMMISSIONS

09H30 – 12H30 : Sociale ; Étrangers ; Famille ; Pénal ; Aide juridictionnelle ; Accès au droit ; Consommation et logement ; Hospitalisations ; Discrimination ; Informatique et libertés

DÉJEUNER

12H30 – 14H00

À la Maison de la Région

1, place Adrien Zeller

PLÉNIÈRE D'OUVERTURE

14H30 – 17H00

◆ Allocutions

Nohra Boukara, présidente de la section du SAF de Strasbourg
Pascal Créhange, bâtonnier de l'Ordre des avocats de Strasbourg

Roland Ries, maire de la ville de Strasbourg

Philippe Richert, président de la région Grand-Est

Pascal Eydoux, président du Conseil national des barreaux

◆ **Rapport moral** : Bertrand Couderc, président du SAF

◆ **Intervention de Nicole Belloubet**, garde des Sceaux, ministre de la Justice

◆ Débats

AG STATUTAIRE

18H00 – 19H30

◆ Rapport financier

◆ Rapport du commissaire aux comptes

◆ Modification des statuts

20H : Réception à l'Hôtel de ville

Dîner (libre)

SAMEDI 11 NOVEMBRE

9H00 : ACCUEIL DES PARTICIPANTS

CONDITIONS DE TRAVAIL : LES RISQUES DU MÉTIER

9H30 – 12H30 : 1^{ÈRE} TABLE-RONDE

Modératrice : Rachel Saada, avocate au barreau de Paris, élue au Conseil national des barreaux

◆ Enfer ou paradis : rythme de travail, Risques psycho-sociaux, discriminations, collaboration

◆ Blackout ou start-up : l'avocat connecté

Caroline Zorn, avocate au barreau de Strasbourg

◆ Structures solidaires plutôt que capitaux extérieurs
Estellia Araez, avocate au barreau de Bordeaux

12H30 – 14H00 : Déjeuner

SAMEDI 11 NOVEMBRE (SUITE)

S'ORGANISER PROPOSER - ATELIERS SYNDICAUX

14H00 – 16H30

◆ **Extension du domaine de la défense par les ordres - AJ, permanences, protocole 91** : Régine Barthélémy, avocate au barreau de Montpellier, membre du Bureau du CNB

◆ **Rôle des ordres et du CNB ; compétences respectives des ordres et de la représentation nationale** : Bertrand Couderc, président du SAF et Béatrice Voss, avocate au barreau des Hauts-de-Seine, élue CNB

◆ **Protection et droits sociaux - RSI, perte d'activité, maternité, santé** : Florent Méreau, avocat au barreau de Lille, élu CNB

◆ **Collaboration** : Anaïs Visscher, avocate au barreau de Paris

◆ **La défense contrainte - Les violences policières** : Pascale Taelman, avocate au barreau du Val-de-Marne et présidente de l'Association des avocats européens démocrates Élodie Tuailon-Hibon, avocate au barreau de Paris

ASSIGNÉS À RÉSISTANCE

16H30 – 19H00 : 2^{ÈME} TABLE-RONDE

◆ **Propos introductifs** : Laurence Roques, avocate au barreau du Val-de-Marne

◆ Se libérer des contraintes !

• Quand le juge administratif contrôle l'état d'urgence
Thérèse Renault, magistrate administrative au tribunal administratif de Paris

• La médiation, sortir de la doxa : Anne-Marion de Cayeux, avocate au barreau de Paris, en charge de la médiation à l'IDFP

• L'action de groupe une arme du droit - Droit du travail, discriminations : Savine Bernard, avocate au barreau de Paris

• Une défense solidaire et partagée avec les citoyens - L'expérience de la vallée de La Roya : Mireille Damiano, avocate au barreau de Nice

• Propos conclusifs : vers une coopération juridique avocats, universitaires et associatifs : Vincent Sizaire, magistrat, maître de conférences associé à l'université Paris-Ouest-Nanterre-la-Défense

COCKTAIL DÎNATOIRE ET SOIRÉE

20H30 : Villa Quai Sturm

1, quai Jacques-Sturm

DIMANCHE 12 NOVEMBRE

DÉBAT GÉNÉRAL ET CLÔTURE

10H00 – 14H 00



44^e CONGRÈS DU SYNDICAT DES AVOCATS DE FRANCE

STRASBOURG – 10, 11 ET 12 NOVEMBRE 2017



PALAIS DE LA MUSIQUE ET DES CONGRÈS

Place de Bordeaux – 67082 Strasbourg

BULLETIN D'INSCRIPTION

44^e CONGRÈS DU SYNDICAT DES AVOCATS DE FRANCE

STRASBOURG – 10, 11 ET 12 NOVEMBRE 2017

À photocopier et à retourner au SAF,
34, rue Saint-Lazare – 75 009 Paris
Tél. : 01 42 82 01 26
saforg@orange.fr

Nom :
Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Tél. : E-mail :
Barreau :

JE PARTICIPE AU 44^e CONGRÈS DU SYNDICAT DES AVOCATS DE FRANCE

Inscription aux travaux du congrès

- Avocat - de 5 ans d'exercice : 130 € TTC
- Avocat de 5 ans à 10 ans d'exercice : 200 € TTC
- Avocat plus de 10 ans d'exercice : 300 € TTC
- Avocat honoraire/retraité : 130 € TTC
- Élève-avocat : entrée libre dans la limite des places disponibles et sur inscription préalable

L'entrée libre ne comprend pas le déjeuner et la soirée du samedi, une inscription préalable est obligatoire.

Inscription au déjeuner et à la soirée

1. Pour les personnes à entrée payante, merci de vous inscrire afin de faciliter l'organisation
- Déjeuner du vendredi
 - Déjeuner du samedi
 - Soirée du samedi
2. Pour les personnes inscrites à l'entrée libre au congrès
- Déjeuner du vendredi : entrée libre sur inscription
 - Déjeuner du samedi : 35 € TTC
 - Soirée du samedi adhérent SAF : 60 € TTC
 - Soirée du samedi non adhérent SAF : 80 € TTC

TOTAL À PAYER **EUROS, PAR CHÈQUE À L'ORDRE DU SAF**

Formation continue : La participation aux travaux du congrès satisfait à l'obligation de formation continue des avocats (article 85 du décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991) et à la décision du CNB n° 2011-004 du 25/11/2011

Durée de la formation : quatorze heures

Prise en Charge FIF-PI

N'oubliez pas de demander la prise en charge de votre inscription auprès du FIFPL.

PRISE EN CHARGE FIF-PL 104 rue de Miromesnil 75384 PARIS CEDEX 08 - Tél. : 01 55 80 50 00 Fax : 01 55 80 50 29

Consulter le site www.fifpl.fr (critères de prise en charge, imprimé de demande, etc.)

NB : L'émargement quotidien de la feuille de présence est indispensable à la validation de cette formation. Une facture et une attestation de présence vous seront adressées après le congrès.

SAF organisme de formation n° 11 75 54 132 75 - Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.